ENREGISTRÉ LE 0 8 SEP. 2022 SOUS-PREFECTURE DE BRIANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRÊTÉ DU MAIRE AR 2022.08.30/984

Thème: TAXIS

<u>Objet</u>: Autorisation de stationnement d'un taxi appartenant à Monsieur Patrick ECOIFFIER, dont le numéro d'ordre est le N° 14.

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants du Code des Transports ;

Vu le décret N°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi N°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitation de taxi ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2015-075-0008 du 16 mars 2015, règlementant la profession de conducteur de taxis et de voitures de petite remise dans le département des Hautes-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2010-97-1 du 7 avril 2010 et N°2010-252-1 du 9 septembre 2010 ;

Vu l'arrêté municipal du 15 février 1995 réglementant la circulation et le stationnement des taxis dans la commune ;

Vu l'autorisation de stationnement de taxi pour le véhicule immatriculé FN-121-LE en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant le changement de véhicule signalé par Monsieur Patrick ECOIFFIER en date du 25 août 2022 ;

ARRÊTE

Article 1: Monsieur Patrick ECOIFFIER, né à Dijon le 29 août 1962, domicilié 20 rue de l'Eglise à Montgenèvre (05100), est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé ES-182-RP de marque Renault, à compter du 8 septembre 2022 sur la commune de Briançon aux emplacements prévus à cet effet, en attente de clientèle, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 : Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° AR 2020.12.01/127.

Article 3 : Le numéro d'ordre affecté à ce véhicule reste le N°14.

Article 4 : Monsieur le Maire de Briançon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Briançon.

Fait à Briançøn, le

- 7 SEP. 2022

Le Maire,

Arnaud MURGIA

Transmis le - 8 SEP. 2022

Affiché le - 8 SEP. 2022

Notifié le - 8 SEP. 2022